

17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

17.24 NOUVELLE CONSTITUTION BRÉSILIENNE

SACHANT que le Brésil est en train d'élaborer une nouvelle constitution ;

FELICITANT l'Assemblée Nationale Constituante du Brésil d'avoir, au cours du processus de rédaction, créé une commission sur la systématique chargée de préparer un chapitre sur l'environnement ;

RAPPELANT que le territoire brésilien recèle une diversité biologique exceptionnelle et que ce pays dispose d'un potentiel énorme de développement socio-économique basé sur ses ressources naturelles;

L'Assemblée générale de L'UICN, réunie du 1er au 10 février 1988 à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session :

1. FELICITE l'Assemblée Nationale Constituante des observations relatives à l'environnement formulées par la commission sur la systématique.
2. INVITE INSTAMMENT l'Assemblée Nationale Constituante à tenir pleinement compte, au cours du processus de rédaction, des questions environnementales et des valeurs socio-économiques des ressources naturelles, ainsi que de leur conservation et de leur utilisation en tant que base du développement brésilien.
3. PRIE le président de L'UICN de porter personnellement cette Résolution à l'attention du président de l'Assemblée Nationale Constituante du Brésil.